



EDITORIAL



Olivier CHARPATEAU
Co-directeur scientifique de la chaire

Les sciences de gestion se sont emparées de l'éthique comme objet de recherche depuis plus de 40 ans. Ce thème concerne toutes ses composantes : ressources humaines, finance, stratégie, marketing, contrôle, audit... Cela suppose d'associer des connaissances complémentaires telles que la philosophie, la psychologie, la sociologie ou le droit. Par ailleurs, les praticiens mobilisent l'éthique pour inciter un salarié à se conformer aux attentes managériales, l'éthique étant considérée comme un élément fédérateur.

La demande de formation, pour comprendre les phénomènes liés à l'éthique au-delà de la seule recherche de conformité, est croissante. Dans le même temps, la diminution des niveaux hiérarchiques et la démultiplication des risques incitent les organisations à remplacer partiellement un contrôle coûteux par un autocontrôle gratuit.

Des nouveaux phénomènes apparaissent :

- **Les risques liés au facteur humain s'intensifient**, y compris au regard de l'éthique. Les entreprises cherchent un équilibre entre un manque d'alignement des valeurs des salariés avec celles de l'organisation, et un trop grand alignement qui amènerait l'entreprise à se scléroser ou devenir aveugle à de nouveaux risques.

- **Les problématiques éthiques émergent dans tous les processus de l'organisation**, y compris les plus techniques comme l'ingénierie, habituellement considérés comme insensibles à ces phénomènes.

- Les chercheurs en psychologie du travail ont mis en évidence **l'existence d'une souffrance éthique comme facteur de risques psycho-sociaux**.

Il nous semble désormais évident que les pratiques en entreprise, incluant celles relevant d'un très haut niveau de technicité, ne sont pas dénuées de toute valeur. L'éthique a, dès lors, une légitimité à être diffusée dans l'ensemble des formations. Certaines lui ont déjà consacré des séminaires, comme par exemple en Master Contrôle de gestion, Economie de la santé et des politiques sociales, Management interculturel, Négociations et relations sociales ou en MBA Ressources humaines.

L'élargissement de son enseignement à d'autres spécialités de la gestion et de l'économie est en passe de devenir un des éléments incontournables de l'acquisition des compétences des futurs diplômés ou des praticiens recherchant une actualisation de leurs connaissances. **En 2014, la chaire EGE lancera un certificat sur « l'éthique dans les organisations »** destiné à disséminer une expertise d'analyse et d'action sur la question éthique en milieu professionnel.

ACTUALITÉS DE LA CHAIRE

Conférence « Le financement participatif au service de la relance économique » -23/05/13



Le 23 mai dernier, la Chaire Ethique et Gouvernement d'Entreprise a co-organisé en partenariat avec la société Finance Utile et l'Association Alumni Governance Et Control MBA de Dauphine une **conférence sur le financement participatif**, animée par François Enius. Sont intervenus Anne Saint Léger, Fondatrice de la société FinanceUtile, Yvon Jacob, ancien Député d'Ille -et-Vilaine et homme d'entreprise, et Nicolas Berland, co-directeur scientifique de la chaire EGE. Retrouvez une analyse d'Anne Saint Léger sur le financement participatif dans la **rubrique Focus**.

Conférence « L'acceptabilité sociale : nouvelle dynamique démocratique » - Lundi 17 Juin

Lundi 17 juin, Corinne Gendron, Professeur à l'Université du Québec à Montréal et Titulaire de la Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement Durable est intervenue sur la thématique de l'acceptabilité sociale. Dépassant l'interprétation de l'acceptabilité sociale en termes d'intérêts individuels, Corinne Gendron s'est attachée à **examiner ce concept dans sa dimension collective**, envisageant ainsi toute la complexité des dynamiques à l'œuvre dans l'acceptation ou le rejet des décisions. De nombreux échanges avec la salle ont conclu cette conférence.

Symposium European Accounting Association

La chaire Ethique et Gouvernement d'Entreprise a participé au symposium international de l'European Accounting Association les 6-9 Mai derniers à l'Université Paris-Dauphine qui a réuni plus de 1000 personnes. La chaire était l'organisatrice de la conférence «*Social and Environmental Reporting from Quantitative, Qualitative and Professional Perspectives*». Sont intervenus Jan Bebbington, Université de Saint-Andrews, Charles H. Cho, ESSEC Business School et Ian Thomson, Université de Strathclyde.

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF OU CROWDFUNDING, UNE FINANCE INNOVANTE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE ?



ANNE SAINT LÉGER
FONDATRICE DE LA SOCIÉTÉ FINANCEUTILE



Du financement de bandes dessinées au financement de projets d'entreprise, le financement participatif ou crowdfunding permet à tout particulier de financer tout type de projet. En 2012, 2,7 Mds\$ de fonds ont été levés dans le monde via le crowdfunding (+ 81 % par rapport à 2011). D'après FORBES, le potentiel de ce nouveau mode de financement dans le monde à l'horizon 2020 serait de 1000 Mds\$.

« LE POTENTIEL DE CE MODE DE FINANCEMENT SERAIT DE 1000 MDS DE DOLLARS À L'HORIZON 2020 »

Le financement participatif : une notion très ancienne

Le financement participatif ou crowdfunding est un concept déjà ancien puisque la première grande compagnie de financement date de 1875 et avait pour objectif le financement de la statue de la liberté offerte par la France aux Etats-Unis.

Il peut prendre la forme du don, du prêt (non rémunéré, rémunéré ou avec contrepartie en nature) ou l'investissement en capital.

Contrairement à la finance traditionnelle, le financement participatif donne la possibilité pour tout particulier, et non pas seulement à des professionnels de la finance, d'accéder aux projets en recherche de financement et de choisir le projet dans lequel il souhaite investir, prêter ou donner. La puissance d'internet et des réseaux sociaux a été un grand accélérateur de ce nouveau mode de financement.

La traduction littérale du terme anglais crowdfunding est le « financement par la foule », ce qui signifie que le **financement participatif permet à de très nombreux contributeurs de financer un projet avec des montants accessibles au plus grand nombre.**

Le terme de financement participatif va plus loin car il introduit la notion de participation et donc la possibilité pour les contributeurs de s'impliquer dans le développement du projet, de vivre indirectement une aventure entrepreneuriale. **Il introduit donc une dimension humaine, citoyenne et responsable au financement de projet**, qui va au-delà d'une simple mise en relation et du financement. Il est ainsi particulièrement bien adapté au financement participatif en capital.

Le financement participatif en capital : un outil au service de la relance économique

Le fort développement en France, comme à l'étranger, du financement participatif en capital ces dernières années s'explique principalement par la crise financière et économique : **les banques et assurances doivent faire face à des exigences réglementaires grandissantes** (Bâle III/Solvency II) alors que 90 % du financement des PME françaises est encore aujourd'hui de source bancaire, les financements publics se raréfient, les fonds d'investissement sont peu présents pour les besoins de financement inférieurs à 1 M€ et le nombre de Business Angels est insuffisant.

« LE FINANCEMENT PARTICIPATIF VA AU-DELÀ D'UNE SIMPLE MISE EN RELATION EN INTRODUISANT UNE DIMENSION HUMAINE »

Outre cette source de financement complémentaire, l'engouement des entrepreneurs pour le financement participatif s'explique par la possibilité pour eux de trouver des relais de croissance via les réseaux des particuliers investisseurs et ainsi d'accélérer leur business.

Mais la réduction des ressources traditionnelles n'explique pas à elle seule ce succès. C'est le mode de collecte de l'épargne qui est aujourd'hui remis en cause : l'intermédiation classique (FCPI, produits bancaires) ne répond plus aux attentes des épargnants et les Français démontrent une certaine défiance vers les produits spéculatifs (bourse).

FOCUS SUR...

On constate ainsi une profonde mutation de notre société et une modification du comportement des particuliers. **Ils veulent aujourd'hui savoir où est investie leur épargne, recherchent plus de transparence dans leurs placements** et enfin, souhaitent que leur contribution ait un impact direct sur l'économie réelle.

Avec une épargne très abondante en France (le patrimoine financier des ménages français s'est élevé à 1 400 Mds€ en 2011), une allocation même infime de cette épargne vers l'économie réelle serait un réel levier pour relancer l'économie française.

Il faut garder à l'esprit qu'un particulier investit dans une start-up pour gagner de l'argent. Les investisseurs attendent donc une rentabilité élevée au regard du risque pris.

« L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRENEURS EST IMPORTANT POUR ACCROÎTRE LA PÉRÉNITÉ DES ENTREPRISES DANS LEURS PREMIÈRES ANNÉES »

Par ailleurs, un accompagnement des entrepreneurs par les opérateurs de plate-formes est très important pour accroître la pérennité des entreprises dans leurs premières années, particulièrement en temps de crise. La gestion de la trésorerie, par exemple, est très souvent un point faible des entrepreneurs et une mauvaise anticipation des besoins est une des causes majeures de mortalité des entreprises. L'entrepreneur étant souvent isolé, il est aussi demandeur de conseils extérieurs ou de compétences complémentaires.

Conditions de succès du financement participatif : une finance éthique et entrepreneuriale au service de l'économie

Si le financement participatif en capital constitue un véritable appel d'air pour les jeunes entreprises en ces temps de crise, il ne peut être LA solution pour tous les entrepreneurs. En effet, tous les projets ne doivent pas être financés, parce que tous les projets ne sont pas viables sur le plan économique.

Le financement participatif en capital n'a pas vocation à être la nouvelle planche à billets des entrepreneurs, au risque de tuer ce nouveau mode de financement avant même qu'il ne prenne de l'ampleur.

« LA SÉLECTION DES PROJETS EN AMONT EST CRUCIALE POUR ÉVITER LES ÉCHECS »

Il est donc indispensable qu'une sélection importante des projets soit opérée en amont par les plate-formes, pour éviter tout risque de fraude par les entrepreneurs et limiter le taux d'échec des sociétés financées, déjà élevé pour les start-up.

La transparence de l'information et une bonne gouvernance font aussi partie des facteurs clefs de succès de ce nouveau mode de financement. Si les particuliers apportent des financements, ils sont en droit de connaître l'évolution de leurs investissements et d'être consultés pour les décisions importantes de l'entreprise. Le dirigeant d'entreprise a des droits mais aussi des devoirs, comme le fait d'agir dans l'intérêt collectif des actionnaires et de la société avant son intérêt propre. Une affectation durable d'une partie de l'épargne financière vers l'économie réelle passera nécessairement par une restauration de la confiance des Français vers le monde de l'entreprise. Une finance participative entrepreneuriale et éthique, encadrée par des acteurs professionnels impliqués, est à même d'apporter la réponse.

Enfin, tout nouveau métier entraîne souvent des effets pervers suite à l'opportunisme de nouveaux acteurs peu scrupuleux. Il est donc indispensable que des garde-fous soient mis en place pour éviter des abus, à l'instar de la loi TEPA en 2007. Un nouveau cadre réglementaire, en cours d'élaboration en France et en Europe, devrait limiter, espérons-le, d'éventuelles dérives.

www.financeutile.com



ACTUALITÉS ETHIQUE ET GOUVERNANCE

Adoption de la proposition de loi relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte

Le Parlement a adopté, le 3 Avril dernier, la proposition de loi présentée par le groupe écologiste du Sénat portant sur le droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement. La loi, qui complète les mécanismes d'alerte déjà en place, s'articule autour de **3 axes principaux** :

- 1) Protection des lanceurs d'alerte
- 2) Création de la Commission Nationale de la Déontologie et des Alertes en matière de santé et d'environnement
- 3) Renforcement de la culture de l'alerte en entreprise

Protection des lanceurs d'alerte : La loi vise à préserver les lanceurs d'alerte en évitant qu'ils soient victimes de discrimination professionnelle du fait de l'exercice de ce droit d'alerte. La loi stipule toutefois que toute alerte malintentionnée ou faisant preuve de mauvaise foi expose son initiateur à des sanctions.

Création de la Commission Nationale de la Déontologie et des Alertes en matière de santé et d'environnement : les sénateurs écologistes à l'origine du projet de loi préconisaient la création d'une Haute Autorité de l'expertise scientifique et de l'alerte en matière de santé et d'environnement, mais c'est la création d'une Commission Nationale qui s'est imposée. Son rôle est d'émettre et diffuser des recommandations sur des principes de déontologie, de collecter les alertes émises et d'identifier les bonnes pratiques.

Renforcement de la culture de l'alerte en entreprise : La loi souligne la possibilité dans les entreprises d'un droit d'alerte accordé aux représentants du personnel au CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) mais également à tout employé estimant que la méconnaissance publique d'un fait, d'une donnée peut générer un risque environnemental ou touchant la santé publique. L'employeur doit conserver par écrit l'alerte, informer le salarié de la suite donnée à son alerte et organiser une information des salariés sur les risques possible et les solutions envisagées.

DIRECTION SCIENTIFIQUE / Nicolas Berland - Olivier Charpateau
CHARGÉE DE MISSION / Adèle Gauvrit

Fondation Partenariale Paris-Dauphine / Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75116 Paris
Tél : +33 (0)1 44 05 44 35 - E-mail : adele.gauvrit@fondation-dauphine.fr

ACTUALITÉS PARTENAIRES

Bolloré s'engage pour l'ouverture d'un foyer pour personnes en difficulté

Le groupe Bolloré, à travers sa Fondation pour la 2^{ème} Chance, poursuit sa démarche éthique en projetant d'ouvrir un foyer d'accueil pour personnes en situation de grande précarité dans l'ancien hospice des Petites Sœurs des Pauvres dans le XVI^{ème} arrondissement de Paris. Depuis 1998, la Fondation de la 2^{ème} Chance soutient la réinsertion d'individus traversant des épreuves diverses (handicap, chômage, hébergement...) et s'engage en faveur de la reconversion professionnelle : elle finance via ses « Coups de Pouces 2^{ème} chance » des formations ainsi que des projets de création d'entreprise.

AGENDA

Nos dates à retenir :

4 JUILLET 2013 - Conférence de la chaire EGE - Whistleblowing : l'alerte éthique en question

18h30-20h30, Amphithéâtre RAYMOND ARON
Université Paris-Dauphine

- *Le Whistleblowing comme outil de pilotage : synthèse des travaux de recherche internationaux*, Olivier CHARPATEAU
- *Les figures du whistleblowing en France: entre importation et mutation depuis les Etats-Unis*, Morgan SWEENEY
- *Parole aux praticiens* - débat animé par François Enius, Consultant. Avec Maître Béraud-Dufour, Avocate de Droit Social et Jean Favarel, Responsable de l'Ethique Professionnelle, BNP PARIBAS

12- 14 SEPTEMBRE, LILLE - EBEN'S Annual Conference

PUBLICATIONS

Rambaud A, «Taking the Existence Value seriously: new ways for firms to grasp Sustainable Development», 8^{ème} Congrès du Réseau International de recherche sur les Organisations et le Développement Durable (RIODD) jumelé au 10th International Conference of the European Society for Ecological Economics (ESEE), 18-21 juin 2013

